

Fiche métier travaux public

Définitions du métier :

Le conducteur de travaux est celui qui planifie et contrôle les travaux de construction ou d'aménagements paysagers. Il encadre une équipe de techniciens et d'ouvriers avec l'aide d'un ou plusieurs chefs de chantier.

Conditions de travail :

Que ce soit pour inspecter le (ou les) chantiers dont il a la responsabilité, pour rendre visite aux fournisseurs ou pour rencontrer les clients, le conducteur de travaux est amené à se déplacer fréquemment. Sans compter ses heures, puisqu'il s'adapte au planning de ses demandeurs.


Qualités requises :

Le conducteur des travaux doit avoir un grand sens de l'organisation et des responsabilités. C'est de lui que dépend l'avancement du chantier, or les enjeux financiers d'un gros chantier sont considérables. Il faut donc être capable de prendre des décisions rapides, savoir gérer le stress et être très disponible. Le conducteur de travaux doit avoir de bonnes qualités relationnelles : son métier l'amène à diriger des équipes, traité avec des partenaires extérieurs, négocié avec des fournisseurs...

Contraintes-Difficultés :


Changements climatiques

Etudes :

Il n'existe pas de formation spécifique pour devenir conducteur de travaux, car c'est avant tout l'expérience du terrain qui préside à l'obtention de ce poste. Cependant, il est recommandé, pour évoluer rapidement dans le bâtiment, d'avoir un diplôme de niveau Bac+2. Pour cela, vous pouvez passer un  bâtiment, études et économie de la construction et travaux publics ou un DUT* génie civil (option travaux publics, aménagement ou bâtiment). Vous aurez alors la possibilité de poursuivre jusqu'au niveau Bac+3 en préparant une licence professionnelle (bâtiment et construction, génie civil et construction...).

Salaire brut mensuel d'un débutant : 2350 euros

* DUT = Diplôme Universitaire Technologique

*  = Brevet de technicien supérieur